ARC GROUP
Société à responsabilité limitée au capital de 950 000 euros
Siège social : 79 Rue de Nantes
44860 PONT ST MARTIN
820 872 810 RCS NANTES

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 3 FEVRIER 2026

L'an deux mille vingt-six,
Le 3 février,
A 14 heures 30,

Monsieur Arthur COUSSEAU, demeurant 79 rue de Nantes 44860 PONT ST MARTIN,

Propriétaire de la totalité des 95 000 parts sociales de 10 euros composant le capital social de la Société ARC GROUP,

Associé Unique et seul gérant de ladite Société,

A pris les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

- Transfert du siège social,
- Modification corrélative des statuts,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIÈRE DÉCISION

L'Associé Unique décide de transférer le siège social du 79 Rue de Nantes, 44860 PONT ST MARTIN au 366 Ter rue de Vaugirard - 75015 PARIS à compter du 3 février 2026 et, en conséquence, de modifier l'article 4 des statuts, dont la rédaction est désormais la suivante :

ARTICLE 4 - SIÈGE SOCIAL

Le siège social est fixé : **366 Ter rue de Vaugirard - 75015 PARIS**.

Le reste de l'article demeure inchangé.

DEUXIÈME DÉCISION

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'Associé Unique et consigné sur le registre de ses décisions.

Fait à PONT SAINT MARTIN le 03/02/2026 et signé électroniquement par le signataire par l'intermédiaire d'un tiers de confiance agréé, ce dernier conservant un exemplaire original sur un support fiable durable garantissant l'intégrité de l'acte.

Le Gérant Associé Unique
M. Arthur COUSSEAU

Signé par Arthur COUSSEAU
Le 3 févr. 2026

Signed with Universign doc_klzM tx_YlOJZ57KBX1x